Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication: 16/10/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2009-13-6-6

Séance du vendredi 9 octobre 2009



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (RÉPARTITION DE CRÉDITS- C732)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000 € à l'association SPA de COLMAR, au titre de l'exercice 2009.

Cette subvention sera prélevée sur le Programme C732 sur le chapitre 65/6574/738 en fonctionnement

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions